

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 05 décembre 2023 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents

:

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie, M. CAILLAUD François, Mme TISON Catherine, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique

Absents excusés :

M. LARQUET Daniel, Mme DE LA FARE Claudine, M. CHEVALIER Raphaël, M. RIAND Arnaud, M. GRISEL Julien,

Absents : M. LENOBLE Pascal, Mme LE PLEY Saouda

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme DE LA FARE Claudine	Pouvoir à	Mme DEMANGEL Catherine
M. LARQUET Daniel	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
M. RIAND Arnaud	Pouvoir à	M. BOURRELLIER Thierry
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	Mme LION Patricia

DATE DE CONVOCATION	:	27/11/2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	20
VOTANTS	:	24 (dont 4 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme DEMANGEL Catherine

Objet : Personnel- Modification du temps de travail de deux emplois d'adjoint technique à temps non complet (suppression et création)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux postes d'adjoint technique territorial à temps non complet afin de répartir les heures d'un autre emploi dont l'agent est parti en retraite.

Ces modifications sont assimilées à la suppression d'un emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle entraîne une augmentation supérieure à 10% de la durée initiale de l'emploi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, du décret 91-298 du mars 1991 modifié.

De supprimer les emplois suivants :

- Un emploi d'adjoint technique territorial pour une durée de 13.95/35^{ème}
- Un emploi d'adjoint technique territorial pour une durée de 17/35^{ème}

Et de créer les emplois suivants :

- Un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée de 20.64/35^{ème}
- Un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée de 24.62/35^{ème}

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la saisine du comité social territorial en date du 29/11/2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

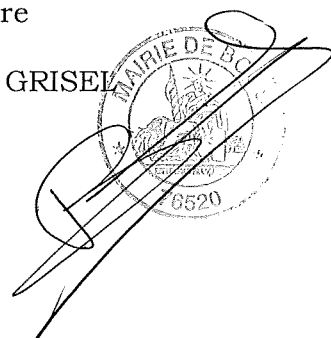
Le conseil municipal,

- Décide de supprimer :
- un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (13.95/35^{ème}) et de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (20.64/35^{ème}).
- un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (17/35^{ème}) et de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (24.62/35^{ème}).

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire

Bruno GRISEL



La secrétaire de séance

Catherine DEMANGEL